



Procès Verbal du Bureau Communautaire

Jeudi 5 Septembre 2024

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi 5 Septembre, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy la Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Antoine-Audoain MAGGIAR, Michel MULOT, Annick BERTRAND, Marie-Claire RANVIER, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT

Absents excusés : David BONGARD, Dominique STRIESKA, Jean-Paul LAMBOURG, Jean-Christophe SAVE

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Marie-Claire RANVIER

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 9

Ordre du jour :

- **Economie** : présentation de l'étude venaison par le CERD, aides à l'immobilier d'entreprises agricoles, Terrains ZA Alluy.
- **Transition écologique** : débat sur les ZAENR, avis sur le projet photovoltaïque de La Nocle-Maulaix.
- **Tourisme** : aide au classement des hébergeurs, exclusion des guides de certains hébergeurs touristiques, stratégie de l'Office de Tourisme, nouveaux membres au conseil d'exploitation, fonctionnement de la salle d'exposition de l'OT.
- **Assainissement** : RPQS 2023, travaux du champ de Foire à Luzy.
- **Urbanisme** : enquêtes publiques pour le PLU de Chatillon-en-Bazois et le PLUi Sud Morvan.
- **Déchets Ménagers** : Marché d'enlèvement des bennes ferraille.
- **Télécommunication** : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence des opérateurs.
- **Voirie** : études sur les ouvrages d'art.
- **Numérique** : accompagnement pour les outils numériques.
- **Contrat de territoire** : modification du règlement, organisation du COPIL.
- **Attractivité** : prestataire pour la réalisation d'une vidéo.
- **Enfance jeunesse** : étude de faisabilité pour la micro-crèche à Fours.
- **Mobilité** : évènement vélo.
- **Habitat** : dossiers PIG.
- **Finances** : décisions modificatives.
- **Personnel** : recrutement pour l'enfance jeunesse mobilité et PVD.
- **Permis d'expérimenter**.
- **Questions diverses**.

Liste des Délibérations du 5 Septembre 2024

Numéro	OBJET	DECISION DU BUREAU
2024-100	Adoption du compte-rendu du bureau communautaire du 25 Juillet 2024	Approuvée
2024-101	Economie-Agriculture : Présentation de l'étude d'opportunité sur le développement d'une filière venaison sur le territoire de la communauté de communes Bazois Loire Morvan	Approuvée
2024-102	Assainissement : Travaux champ de foire de Luzy	Approuvée
2024-103	Télécommunications : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en concurrence des opérateurs	Approuvée
2024-104	Voirie : Mission de suivi des ouvrages d'art, études 2024	Approuvée
2024-105	Attractivité : Choix du prestataire pour la réalisation des vidéos « BLM-Ici on peut »	Approuvée
2024-106	Enfance-Jeunesse : Choix du prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de la micro-crèche « Entre Loire et Morvan	Approuvée
2024-107	Personnel : Recrutement d'un chef de projet PVD	Approuvée
2024-108	Personnel : Recrutement d'un agent de développement enfance-jeunesse et mobilité – Pôle Développement	Approuvée
2024-109	Personnel : Remplacement du chef de service déchets ménagers	Approuvée
2024-110	Location du logement de la maison de santé de Chatillon en Bazois	Approuvée

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

M. Maggiar formule plusieurs remarques. Les différents aspects sont intégrés dans le compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 25 Juillet 2024.

Economie-agriculture

Présentation de l'étude d'opportunité sur le développement d'une filière venaison sur le territoire de la communauté de communes Bazois Loire Morvan N°2024-BU-101

Mme Françoise MORIZOT, directrice du CERD, présente au bureau communautaire la synthèse de l'étude d'opportunité sur le développement d'une filière venaison sur le territoire de la CCBLM.

L'étude a démontré un intérêt des chasseurs, des transformateurs et des consommateurs pour le développement de cette filière.

En parallèle, une expérimentation, menée par la Fédération Nationale des Chasseurs, en lien avec la Direction générale de l'Alimentation, est lancée en 2024 pour permettre à des groupes de chasse de commercialiser du grand gibier.

Le Groupement Forestier de Vandenesse est intéressé. S'il est sélectionné, il pourra expérimenter la commercialisation du grand gibier sauvage auprès de détaillants locaux pour la prochaine saison de chasse (octobre 2024 – avril 2025).

Pour satisfaire les exigences sanitaires de cette expérimentation, du petit matériel et des travaux d'aménagement du local de traitement du gibier à commercialiser, situé à Vandenesse, sont nécessaires avant le démarrage de la saison de chasse. Des devis sont en attente pour chiffrer l'ensemble des coûts.

En complément d'un éventuel financement par la Fédération Départementale des Chasseurs 58, il est proposé au bureau communautaire de participer au financement de ces travaux et petit matériel. Le cadre juridique de l'intervention financière (subvention, aide à l'immobilier, taux d'intervention, ...) sera défini d'ici le conseil communautaire du 26 septembre. Pour rappel, 5 000 € ont été inscrits au budget 2024 sur la thématique circuits courts.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) validé par le bureau du 25 juillet 2024 n'a pas été lancé et évoluera en fonction de l'avancement de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le principe d'un accompagnement financier du groupe de chasse géré par le Groupement Forestier de Vandenesse, sous réserve qu'il soit sélectionné pour conduire cette expérimentation.

Voix pour 8, abstention 1, contre 0

Aide à l'immobilier agricole et proposition de modification des budgets des aides à l'immobilier

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, présente les 4 dossiers qui ont été déposés :

1. **L'entreprise Les Chèvres de Montigny** (ROMAIN LOREAU), basée à Montigny sur Canne, sollicite l'aide à l'immobilier agricole 2024 de la CCBLM. Elle produit des fromages de chèvre fermiers en circuits courts et a un projet de remplacement d'une laveuse fromagerie fermière. Son dossier est complet.

Montant total de dépenses : 6 591,84 € HT

Montant de l'aide proposée : **2 500 €** soit 40 % du montant total HT (plafond)

2. **L'entreprise La Ferme de la Chaume** (EDOUARD AUGENDRE), basée à Chiddes, sollicite l'aide à l'immobilier agricole 2024 de la CCBLM. Elle envisage de produire des fromages de vache fermiers en circuits courts et a un projet d'aménagement des espaces de vente et de production à la ferme. Son dossier est complet.

Montant total de dépenses : 6 609,05 € HT

Montant de l'aide proposée : **2 500 €** soit 40 % du montant total HT (plafond)

3. **L'entreprise Les Bêlles Morvanelles** (AMANDINE GOUJON), basée à Villapourçon, sollicite l'aide à l'immobilier agricole 2024 de la CCBLM. Elle produit des fromages de brebis fermiers en circuits courts et a un projet d'installation d'une vitrine réfrigérée et d'une enseigne pour le magasin à la ferme. Son dossier est complet.

Montant total de dépenses : 3 532,00 € HT

Montant de l'aide proposée : **1 412,80 €** soit 40 % du montant total HT

4. **L'entreprise Domaine de Montprisy** (GUILLAUME DESCAMPS), basée à La Nocle-Maulaix, sollicite l'aide à l'immobilier agricole 2024 de la CCBLM. Elle élève des ovins et a un projet de diversification de création d'un atelier ferme pédagogique et médiation animale (mise aux normes électrique, accessibilité, incendie, ...). Il manque le RIB professionnel (les démarches auprès de sa banque sont en cours). A noter qu'il a un travail salarié en temps partiel.

Montant total de dépenses : 3 560,50 € HT

Montant de l'aide proposée : **1 424,20 €** soit 40 % du montant total HT

Ces dossiers d'aide à l'immobilier agricole 2024, s'ils sont validés, représentent un total d'aides prévisionnelles de 9 514,52 € pour le budget alloué en 2024 de 7 500 €. Cela représente un dépassement du budget 2024 de 2 014,52 €.

Les commissions économie et agriculture, consultées par mail, proposent de modifier les budgets 2024 dédiés aux aides à l'immobilier selon la nouvelle répartition ci-dessous :

	Budgets votés en 2024	Modification proposée	Différence
Aides à l'immobilier d'entreprises	39 000 €	36 985,48 €	-2 014,52 €
Aides à l'immobilier agricole	7 500 €	9 514,52 €	+2 014,52 €

Elles proposent également de clôturer le dispositif d'aide à l'immobilier agricole 2024 et de ne plus recevoir de nouvelles demandes, en raison de la consommation de l'enveloppe budgétaire.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour :

- **approuver la nouvelle répartition des budgets 2024 dédiés aux aides à l'immobilier**
- **accorder une aide à l'immobilier agricole d'un montant de :**
 - **2 500 € pour Les Chèvres de Montigny (ROMAIN LOREAU), pour son projet de remplacement d'une laveuse fromagerie fermière.**
 - **2 500 € pour La Ferme de la Chaume (EDOUARD AUGENDRE) pour son projet d'aménagement des espaces de vente et de production à la ferme**
 - **1 412,80 € pour Les Bêlles Morvanelles (AMANDINE GOUJON) pour son projet d'installation d'une vitrine réfrigérée et d'une enseigne pour le magasin à la ferme.**
 - **1 424,20 € pour le Domaine de Montprisy (GUILLAUME DESCAMPS), pour son projet de diversification de création d'un atelier ferme pédagogique et médiation animale (mise aux normes électrique, accessibilité, incendie, ...).**

Agriculture : Subvention aux associations organisatrices d'évènements à thématique agricole/alimentation

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que les associations organisatrices d'évènements à thématique agricole/alimentation avaient jusqu'au 15 août 2024 pour déposer une demande de subvention pour les évènements qui auront lieu en fin d'année. Nous avons reçu les dossiers du :

- comité des foires cercycois pour la Fête de l'Élevage (02/11/2024, Cercy la Tour)
- comité des Foires et Concours de Luzy pour la Super finale concours charolais non reconnu BFC (15 et 16/11/2024 à Luzy).
- association des foires concours de Moulins-Engilbert pour une foire aux bovins reproducteurs en octobre 2024 à Moulins-Engilbert

La commission agriculture, consultée par mail, propose de leur accorder chacune une subvention de 350€.

Pour rappel, la CCBLM a attribué 350 € au comité des foires de La Nocle-Maulaix et à l'association TERROSOL lors du conseil du 11/07.

Il sera proposé au conseil communautaire d'accorder une subvention de 350 € aux associations :

- **comité des foires cercycois pour la Fête de l'Élevage (02/11/2024, Cercy-la-Tour)**
- **comité des Foires et Concours de Luzy pour la Super finale concours charolais non reconnu BFC (15 et 16/11/2024 à Luzy).**
- **association des foires concours de Moulins-Engilbert pour une foire aux bovins reproducteurs en octobre 2024 à Moulins-Engilbert.**

Economie : vente de terrains de la ZAE d'Alluy

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, pour faire suite au bureau du 25 juillet 2024, il est proposé de fixer des conditions de délai de vente et de réalisation du projet de la CUMA NH3 sur les parcelles de la ZAE d'Alluy. La mairie d'Alluy n'a pas encore donné réponse au certificat d'urbanisme opérationnel déposé par la CUMA le 10 juin 2024.

Par ailleurs, le 1^{er} août 2024, M. NOACCO, gérant de l'entreprise BMB implantée sur cette zone, a fait part de son intention d'achat de la parcelle ZE 55, limitrophe à la sienne, pour agrandir son espace de stockage des matériaux. Il devrait adresser son offre d'achat courant septembre.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider :

- la vente des parcelles ZE 64 et ZE 66 à la CUMA NH3 à 1€ le m² soit 17 712 € HT pour la ZE 66 et 2 425 € HT pour la ZE 64 (TOTAL = 20 137 € HT) en fixant des conditions suspensives (délai de signature du compromis de vente avant la fin d'année),
- la vente de la parcelle ZE 55 à la société BMB à 1 € / m² soit 1 694 € HT.

Transition écologique

Zones d'accélération des énergies renouvelables

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué à la transition, explique que, comme évoqué lors du Conseil Communautaire du 13 juin 2024, puis lors du bureau du 27 juin, il est demandé par l'Etat d'organiser un débat en conseil communautaire sur les zones ENR suite à la délibération des communes.

La mise en œuvre de ce temps d'échange est indispensable dans la poursuite de la procédure liée à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes.

Le débat devait avoir lieu avant le 31 mai 2024. La répartition des zones par types d'énergies renouvelables peut être présenté. Les échanges doivent être faits sur la cohérence des zones.

Aujourd'hui, un certain nombre de communes ont délibéré sachant que la loi du 10/03/2023 précise que les communes « peuvent délibérer » et non pas « doivent délibérer ».

Sur les 46 communes de la CCBLM :

- 23 communes ont délibéré avant le 15/04. Leur délibération a pu être transmise au niveau régional.
- 30 communes ont délibéré au total

Des cartographies par types d'énergies seront présentées lors du conseil communautaire.

Il est proposé d'organiser le débat lors du conseil communautaire du 26 septembre.

D'autres questions doivent être abordées en groupe de travail :

Le rôle de la CCBLM dans les projets d'énergie renouvelable :

- Le suivi des projets en cours
- Quel l'accueil réserve-t-on aux porteurs de projet ? Doit-on les recevoir individuellement ? Si oui, comment ? au cas par cas ? en bureau ? en conseil ? en GTT ? pour quels objectifs ?
- Vers une politique de développement des ENR à l'échelle intercommunale ? via une charte pour les énergies renouvelables ?

Avis sur le projet photovoltaïque de La Nocle Maulaix

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué à la transition, explique que le conseil communautaire a déjà été consulté le 21 septembre 2023 sur le projet photovoltaïque de La Nocle Maulaix. Il avait rendu un avis défavorable au regard de la qualité des terres agricoles consommées pour ce projet.

Cependant, le projet a été modifié et nécessite une nouvelle consultation.

Les modifications sont présentées dans le document *en annexe* (d'autres documents du dossier sont consultables sur demande).

Le projet concerne la mise en place d'une centrale solaire à La Nocle-Maulaix. L'implantation est envisagée sur environ 48 ha (au lieu de 54ha) de milieux majoritairement ouverts composés de prairies de pâture pour une puissance installée attendue de 39,5MWc (au lieu de 53,5 MW) et une production annuelle de 46GWh/an (au lieu de 65 GWh). L'entreprise à l'origine de la demande est PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.

Détails importants :

- Environ 16,8ha (au lieu de 24,3ha) seront équipés de panneaux solaires, avec 3,6 ha contre (4,2 ha) réservés pour les pistes et autres structures.
- La construction devrait prendre environ une année, suivie d'une exploitation sur une durée estimée à 30 ans.
- Une évaluation environnementale a été réalisée, identifiant des enjeux écologiques et humains.
- Des mesures d'atténuation, telles que la plantation de haies et la création d'habitats pour la faune, ont été proposées pour minimiser les impacts.



Figure 1 Zones concernées par les permis, en gris pour l'Ouest et en rouge pour l'Est

Demande d'avis :

La CCBLM est sollicitée pour donner son avis sur les deux demandes de permis de construire (PC 058 195 23 A 0001 et PC 058 195 23 A 0002). Une réponse est attendue dans les deux mois, à compter du 28/08/2024. En l'absence de réponse, l'avis sera considéré comme favorable.

Voir plan de la future implantation ci-dessous.

En annexe :

- *Note modificative*
- *Etude préalable agricole*
- *Dossiers de permis de construire pour la zone Ouest et la zone Est*



Figure 2: Permis initialement déposé en 2023

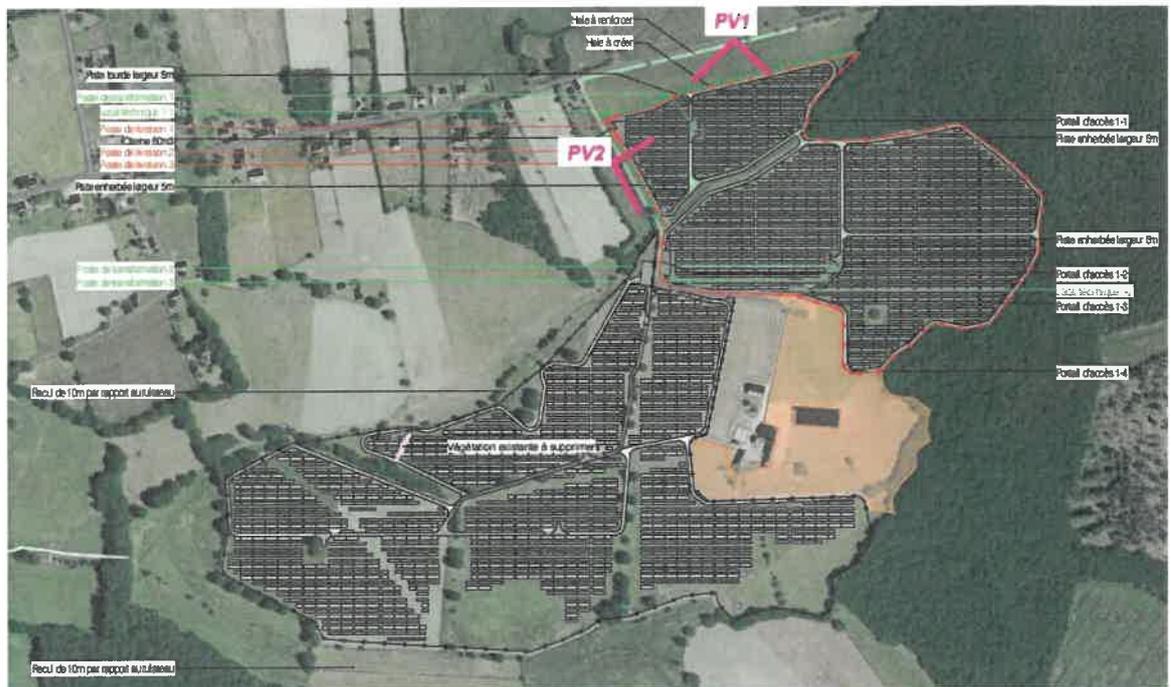


Figure 3: Permis modifié déposé en 2024

Il sera proposé au conseil communautaire de donner un avis sur ce projet suite à sa modification.

Tourisme

Aide financière au classement des meublés de tourisme

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le classement en étoile d'un meublé de tourisme permet d'obtenir une reconnaissance officielle de qualité et de bénéficier d'avantages :

- payer moins d'impôts (abattement forfaitaire de 71 %).
- accepter les chèques vacances (affiliation gratuite à l'ANCV).
- rassurer les clients sur la qualité de son hébergement.
- se démarquer de la concurrence.
- calculer plus facilement le montant de la taxe de séjour.

Cependant, une réforme est en cours qui ramènerait le taux d'abattement fiscal (pour les non professionnels) à 30% pour tous, meublés classés et non classés. Des incertitudes perdurent à ce jour.

Le tarif de la visite par Nièvre Attractive : 170€ le 1^{er} meublé, tarif dégressif pour les meublés suivants, pour une validité de 5 ans, chez Gîtes de France la visite est à 150€.

Le conseil d'exploitation du 3 septembre 2024 s'est positionné favorablement sur cette aide.

Compte-tenu de la probable diminution des mesures incitatives, et afin d'inciter les propriétaires à qualifier leur offre, il est proposé de prendre en charge 30% du coût du classement via le Contrat de Station cette année (3 000€). Une ligne au budget 2025 devra être prévue.

Le Conseil d'exploitation a acté cette prise en charge pour les meublés de tourisme de l'ensemble du territoire, pour un test d'une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024 (les derniers dossiers devront être déposés avant le 30 septembre 2025 pour un paiement de la subvention avant le 31/12/2025).

L'aide est limitée à 5 hébergements / propriétaire / an.

Il sera proposé au conseil communautaire

- approuver la mise en place de cette aide au classement des meublés de tourisme dans les conditions décrites ci-dessus,
- de valider la procédure telle que décrite dans le document ci-joint.

Nouveau fonctionnement de la salle d'exposition à Moulins-Engilbert

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que la salle d'exposition de l'Office de tourisme à Moulins-Engilbert a été réaménagée en 2024 avec des espaces d'accrochage supplémentaires. Ce nouvel aménagement s'accompagne d'un nouveau mode de fonctionnement qui correspond davantage aux attentes des artistes et à ce qui se pratique dans d'autres lieux d'exposition.

Il est proposé les principes suivants :

- Mise en place de la gratuité de la salle afin de pouvoir solliciter plus facilement les artistes et d'un droit d'engagement fixé à 80€
- Faire un appel à candidature 1 fois par an afin d'avoir une visibilité sur les expositions à venir
- Constituer un comité de sélection, composé d'agents de l'OT et de la CC BLM, garant de la diversité des œuvres sur l'année
- Un allongement de la durée des expositions à 2 mois, sur des périodes définies
- Mieux communiquer sur la salle d'exposition depuis l'extérieur du bâtiment.

Ont été rédigés : un dossier de candidature, une fiche de présentation de la salle et de son fonctionnement ainsi qu'une convention liant l'artiste à l'Office de tourisme.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider les principes énoncés :

- la gratuité et la périodicité des expositions,
- le droit d'engagement de 80€ (conservé si l'exposant annule moins de 30 jours avant la date prévue de début d'exposition),
- l'appel à candidatures et la sélection via le comité de sélection,

- la convention entre l'Office de tourisme et l'artiste.

Règlement relatif aux réclamations sur les hébergements touristiques

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que, lors du Bureau du 12/10/2023, une note exposait les problèmes récurrents avec certains hébergeurs sur l'entretien de leur location. Des courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés, restés sans réponse.

De fait, il est proposé d'exclure ces hébergeurs de l'ensemble des supports de communication de l'OT pour 2025. Sont concernés pour le moment :

- Mme COLLE Françoise, les Volets rouges et le Clos Fleuri à Saint Honoré les Bains
- Mme GUIRRIEC HOURY Bernadette, villa Joyeux Séjour et les Loges de Rémilly à Saint Honoré les Bains
- M. Arnould Frédéric, Balcon des Thermes (exclusion des supports de communication en 2024 pour non déclaration et non versement de la Taxe de séjour depuis 2 ans) à Saint Honoré les Bains

Pour prévenir d'autres cas problématiques, il est proposé l'application d'un règlement soumis à la signature de chaque hébergeur souhaitant figurer dans le guide hébergements et/ou sur le site internet. Il stipule qu'en cas de pluralité de commentaires négatifs, à l'écrit auprès de l'Office de tourisme, des mesures graduelles seront prises, allant jusqu'à la suspension en cas de nouvelles réclamations.

Le règlement est présenté.

Il est proposé de prendre une nouvelle délibération en Conseil communautaire, qui sera citée en référence dans le courrier d'accompagnement pour la mise à jour du guide Hébergement, qui reprendra les éléments de la délibération du Conseil communautaire du 5 février 2019, à savoir :

- Sont exclus de toute publicité et module payants, les propriétaires non à jour de leur taxe de séjour et de règlements d'encart(s) publicitaire(s) ou module(s).
- L'Office de tourisme se réserve le droit de demander tout justificatif concernant les informations mentionnées par un prestataire dans les encarts publicitaires, modules ou insertions publicitaires. Sans justificatif fourni, les informations mentionnées ne seront pas prises en compte.
- La non réponse par le prestataire à la demande de validation du BAT dans le délai imparti vaut acceptation.

et d'y ajouter la mention suivante :

- Sont exclus de toute publicité et module payants, les propriétaires qui n'ont pas signé le Règlement relatif aux réclamations et/ou sont concernés par les motifs d'exclusion énoncés dans ledit règlement

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **approuver l'ajout de ce motif d'exclusion,**
- **valider le règlement relatif aux réclamations sur les hébergements touristiques.**

Réflexion sur la stratégie touristique

L'avenant 2024 à la Convention d'Objectifs et de Moyens prévoit la réflexion sur la stratégie touristique de la CCBLM. En effet, le Plan de Croissance Tourisme date de 2019 et l'on arrive au terme du Contrat de Station, même si une demande de prolongation de 2 ans a été faite.

Il faut donc se projeter dans une nouvelle stratégie qui doit être réfléchiée avec les prestataires de tourisme du territoire et nos partenaires (PNRM, SMET, Nièvre Attractive, Loire Itinérance, etc).

Le travail de réflexion débuterait avec les prestataires et les partenaires après l'été pour un rendu 1^{er} trimestre 2025. Les actions devront être corrélées avec les financements mobilisables, et les stratégies de développement régionale et départementale.

Méthodologie proposée :

- Bilan des réalisations du Plan de croissance
- Réflexion en interne (équipe OT) sur les pistes de développement à venir
- Mise en perspective avec les attentes des prestataires, des partenaires institutionnels, du Conseil d'exploitation et des élus communautaires
- Considérer les critères éco responsabilité, et Tourisme et handicap de notre classement et du label QT, ainsi que les compétences CC / OT.

Nomination de nouveaux membres au Conseil d'exploitation

Madame Christine Dufour a notifié sa décision de se retirer du Conseil d'exploitation pour cause de déménagement dans une autre région. Elle faisait partie du collège des socio-professionnels de l'ex CC Sud Morvan.

Monsieur Jean-Paul FALLET n'est plus Président de l'association des Amis de Fleury. Il faisait partie du collège des socio-professionnels de l'ex CC du Bazois.

Mme Anne RENAUD n'est plus directrice des termes de Saint Honoré Les Bains. Elle était remplacée par la directrice actuelle des thermes, Angélique Tolmer, mais celle-ci n'a pas été désignée officiellement. Elle faisait partie du collège des socio-professionnels de l'ex CC Porte Sud du Morvan.

Le Conseil d'exploitation se réunit le 3 septembre et proposera des remplaçants.

Il sera proposé au conseil communautaire de désigner de nouveaux représentants au conseil d'exploitation.

Assainissement

Travaux champ de foire de Luzy

N° 2024-BU-102

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que la mairie de Luzy a décidé de refaire le Champ de Foire cette fin d'année. Il existe un réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales) en diamètre 300 mm qui traverse une partie du Champ de Foire (côté garage).

Un passage caméra en régie a été effectué le 25 janvier 2023. Il a été démontré que ce tronçon a été réparé à plusieurs endroits et est fragilisé. De plus, le réseau n'est pas suffisamment profond au regard de sa situation (environ 60 cm sous le niveau du sol fini).

Après une réunion avec les représentants de la commune de Luzy en date du 29 mai 2024 sur site, il a été décidé de refaire ce tronçon de 36 ml en améliorant sa résistance aux charges. Comme ce réseau est unitaire, la commune est d'accord pour prendre en charge financièrement la moitié des travaux. La commune de Luzy acceptera donc également un devis pour la partie pluviale des travaux.

Pour cela, nous avons 3 devis qui sont les suivants :

- Devis LARTEAU : 11 607.19 € TTC ; reste à charge pour la CCBLM : **5 803.61 € TTC**
- Devis H 2 EAUX : 17 430 € TTC ; reste à charge pour la CCBLM : 8 715 € TTC
- DEVIS GUINOT : 15 201.00 € TTC ; reste à charge pour la CCBLM : 7 600.50 € TTC

Pour information, 10 000 € TTC sont prévus au budget investissement 2024 (sur le compte 21 532).

La mairie de Luzy nous a indiqué que les travaux du champ de foire commenceront en octobre 2024 et elle souhaite que les travaux prévus par la CCBLM soient faits en même temps. Elle doit nous prévenir quand l'entreprise sera choisie.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Larteau pour un montant de 5 803,61€ TTC qui est le plus avantageux techniquement et financièrement et d'autoriser le président à signer celui-ci.

Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que, comme chaque année avant le 30 septembre, le service assainissement doit présenter un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service au conseil communautaire.

Il dresse un bilan de l'année 2023 en présentant les chiffres clés, tels que les volumes d'eaux usées facturés et les redevances qui s'y rapportent, l'évolution du nombre d'usagers desservis par l'assainissement collectif ainsi qu'un bilan des travaux et des études réalisées.

Ce RPQS sera présenté au Conseil Communautaire du 26 septembre prochain.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de valider :

- **le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif 2023**
- **le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Non Collectif 2023.**

Urbanisme

Modification du PLU de Chatillon en Bazois

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que le PLU de Chatillon en Bazois est en cours de modification pour ouvrir à l'urbanisation une zone à l'entrée de la commune à proximité immédiate du nouveau Bi1 et en échange, en rendre une autre non constructible immédiatement au niveau de la zone d'activité sur la départementale D 985 en direction de Corbigny.

Les Personnes publiques ont été averties et l'enquête publique a démarré le lundi 26 août 2024. Elle se tient sur une durée de 15 jours et s'achève le 9 septembre 2024.

Suite à cette enquête publique, l'approbation devrait pouvoir être votée au conseil communautaire d'octobre.

Modification du PLUi du Sud Morvan

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que le PLUi du Sud Morvan est en cours de modification pour :

- Créer des Secteurs de Tailles et de Capacités d'Accueil Limitées (STECAL) pour 4 entreprises du territoire
- Classer en Npv un secteur actuellement en zone A afin de permettre à l'agriculteur (déjà titulaire de son permis de construire un champ de panneaux photovoltaïques) d'obtenir des financements plus intéressants pour son projet.

Les Personnes publiques ont été averties. L'enquête publique doit démarrer le lundi 23 septembre 2024. Elle se tient sur une durée de 15 jours et s'achève le 7 octobre 2024.

Suite à cette enquête publique, l'approbation devrait pouvoir être votée au conseil communautaire d'octobre ou de décembre en fonction de l'avancée du projet.

Déchets Ménagers

Marché d'enlèvement des bennes ferrailles

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que le marché actuel d'enlèvement des bennes ferraille était à échéance du 31 mars 2024 et a été prolongé de 9 mois jusqu'au 31 décembre 2024.

Un nouveau marché a été publié et la fin de consultation est fixée au 16 septembre 2024.

Ce marché permet de contractualiser avec un prestataire afin de caler l'enlèvement des bennes ferrailles de déchetterie et d'organiser le rachat de ces matières valorisables.

Afin de permettre à un éventuel nouveau prestataire de reprendre le marché dès le 1^{er} janvier 2025, il convient d'attribuer ce marché dès que possible.

Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à attribuer ce marché et signer toutes les pièces nécessaires suite à l'avis de la CAO.

Télécommunications

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en concurrence des opérateurs N° 2024-BU-103

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge des bâtiments, explique que la Communauté de communes Bazois Loire Morvan est actuellement cliente de :

- Adista pour la fourniture des connexions internet de type professionnel avec débit garanti de la quasi-totalité des sites géographiques de la CCBLM, ainsi des protections informatiques diverses.
- Adista pour la fourniture de connexions téléphoniques de la quasi-totalité des sites géographiques de la CCBLM ainsi que d'une solution de standard adossée, solution sur IP et compatible avec notre situation multisite.
- Orange, Bouygues et SFR pour les différents portables ainsi que pour certains sites non éligibles à des connexions filaires par Adista.

Ce poste de dépense s'élève à plus de 45 000€ en 2023 au budget général (comprenant communications et abonnements, locations diverses type routeurs mais aussi villages connectés et lignes de sécurité des ascenseurs)

Depuis mi-2023, le service bâtiment a tenté de mettre en concurrence les fournisseurs, mais sans réussir à recevoir des propositions comparables. Il est donc envisagé de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous aider à :

- formaliser notre besoin,
- élaborer un marché de fourniture de liens internet et téléphonie,
- analyser les propositions qui seront remises suite à la publication de ce marché.

La consultation pour le marché AMO s'est terminée le 23/08/24, pour un coût objectif de 5 607€ TTC. Nous avons reçu 7 propositions.

La Commission d'Appel d'Offres du 5 septembre a demandé des informations complémentaires.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence des opérateurs suite l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre.

Voirie

Mission de suivi des ouvrages d'art, études 2024

N° 2024-BU-104

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'une consultation est en cours pour le recrutement d'un bureau d'étude pour le suivi des ouvrages d'art sous compétence intercommunale.

Sur 2024, il est prévu de réaliser :

- 7 visites d'évaluations
- 25 inspections détaillées périodiques
- 2 APROA (avant-projet de réparation d'ouvrage d'art :
 - Alluy : pont de Brinay sur l'Aron
 - Aunay en Bazois : mur de la Baume sur le Barboule

Montant total estimé : 24 100 € H.T.

Rappel des dates de la consultation :

- Remise des offres : 06 septembre 2024
- C.A.O. : 12 septembre 2024

Devant le besoin d'attribuer rapidement ce marché afin d'effectuer les visites, si possible, avant la remontée des cours d'eau,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer ce marché suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre.

Groupement de commandes pour les missions de suivi des ouvrages d'art, études 2024

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'un groupement de commandes pour les études sur les ouvrages d'art est en cours avec d'autres EPCI de la Nièvre.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver la constitution d'un groupement de commandes pour les missions de suivi des ouvrages d'art.

Numérique

Accompagnement numérique à destination des petites collectivités

M. Antoine-Audoine MAGGIAR, conseiller communautaire délégué au numérique, explique que la CCBLM a postulé en ligne le vendredi 26 juillet pour bénéficier d'un accompagnement numérique sur mesure, proposé par l'Incubateur des Territoires de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). La CCBLM a été retenue. La mutualisation des accompagnements avec les communes d'un même EPCI est possible. Les communes de la CCBLM ont été sollicitées pour savoir si elles étaient intéressées pour participer.

L'accompagnement permet aux petites collectivités d'identifier les outils répondant à leurs besoins numériques et de mettre en œuvre leur stratégie numérique. Un parcours de formations à destination des élus et techniciens peut aussi être proposé. Cet accompagnement est estimé à 8 000 €, et est entièrement pris en charge par l'ANCT.

Les derniers accompagnements prévus pour l'année 2024 doivent démarrer début octobre (pour une durée de 3 mois).

La CCBLM pourrait :

- Être accompagné directement pour développer des outils en interne (gestion des bâtiments, des véhicules partagés, bases de données internes, ...),
- Occuper un rôle de relai pour les différentes communes qui seraient intéressées (gestion des salles municipales, prise de rendez-vous par les administrés, ...)

Cet accompagnement viendra compléter les outils de la mission numérique et de l'ARNIA.

Les informations concernant cet accompagnement numérique ont été transmises aux communes. En fonction des retours, la commission numérique du 19 septembre émettra un avis.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider l'accompagnement numérique par l'ANCT tel que proposé.

[Annexe : plaquette et brochure de présentation, convention-type et exemple de délibération]

Contrat de territoire avec le département

Monsieur le Président explique que la programmation 2024-2027 doit être validée par un prochain COPIL. Le CD58 a modifié son règlement et notamment les modalités de réponses des communes afin de faire en sorte que les projets soient plus matures.

Jocelyne GUERIN présentera le nouveau règlement en conseil communautaire le 26 septembre. Les communes vont être sollicités pour déposer leur projet avant le 14 octobre.

Le COPIL se tiendra le 16 décembre à 18 h (date à confirmer).

Pour rappel, les élus du bureau communautaire et les maires sont membres du COPIL.

Attractivité

Choix du prestataire pour la réalisation des vidéos « BLM-Ici on peut » N° 2024-BU-105

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge de l'attractivité, rappelle que la CCBLM a lancé une consultation pour la réalisation de 3 vidéos valorisant le territoire vers la cible jeune (15-24 ans).

Les candidats avaient jusqu'au 2 septembre pour répondre. La CAO du 5 septembre doit demander des informations complémentaires. Le budget est de 7 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de retenir le prestataire suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 12 septembre.

Enfance-Jeunesse

Choix du prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de la micro-crèche « Entre Loire et Morvan » N° 2024-BU-106

Monsieur le Président rappelle que la CCBLM a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une micro-crèche « Entre Loire et Morvan » à Fours.

Les candidats avaient jusqu'au 23/08 pour répondre.

Trois entreprises ont répondu :

- LOCALL
- MOAO
- ARKEDIF

La Commission d'Appel d'Offres du 5 septembre a demandé des informations complémentaires. Le budget est de 15 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de retenir le prestataire suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 12 septembre.

Tous en Gare

Organisation d'un évènement vélo à Luzy

Monsieur le Président explique que, dans le cadre du projet « Tous en Gare », un évènement autour du vélo est organisé à Luzy le 21 septembre prochain avec :

- Départ en train de Cercy-la-Tour pour une arrivée à Luzy.
- Balade vélo et patrimoine de Luzy à Cercy-la-Tour en passant par Sémelay, Remilly et Fours (pause visite ou pique-nique)
- Retour en train Cercy-Luzy
- A 17h – animation vélo sur le parvis de la gare
- A 20h30 – diffusion d'un film documentaire en plein air.

Affiche en PJ

Les billets de train seront pris en charge par la CCBLM.

L'ensemble des élus communautaire est convié.

Dossiers PIG 2024

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la CCBLM a signé une convention d'abondement du Programme d'Intérêt Général (PIG) avec le CD58. Elle verse ainsi aux bénéficiaires du PIG une subvention correspondant à 4% du montant de travaux subventionnable (subvention plafonnée à 1000 €), ceci dans la limite du budget alloué annuellement.

Pour rappel, le budget PIG 2024 de la CCBLM est de 20.000,00 €

Sur l'année 2024 et à ce jour, la CCBLM a engagé 3 376.90 € pour 10 dossiers.

Quatorze nouveaux dossiers sont présentés à la CCBLM pour un montant de subventions allouées de **8 764.03 €**.

Ci-après le récapitulatif de chacun des dossiers soumis à validation.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider les 14 dossiers de subvention dans le cadre du PIG.

Finances

Budget annexe SPANC DM 1

Monsieur le Président explique que le provisionnement constitue l'une des applications du principe comptable de prudence qui permet de prendre en compte une dépréciation des éléments d'actif ou d'étalement d'une charge. CCBLM a approuvé dans son Règlement Budgétaire et Financier de constituer des provisions par une opération d'ordre semi-budgétaire se traduisant au budget par une dépense de fonctionnement.

Dans le cas présent, il s'agit d'une provision pour risques et charges : le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers (diagnostics ANC antérieurs à 2016 jusqu'en 2018) est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, la provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par CCBLM à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public, soit 1 600 €.

Lorsque le risque en question est éteint, il est proposé de reprendre la provision qui n'a plus lieu d'exister se traduisant au budget par une recette de fonctionnement.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
Total Général		1 600,00 €		1 600,00 €

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC proposée ci-dessus.

Budget annexe OFFICE DE TOURISME DM 1

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'annuler des titres émis au nom d'un tiers erroné. La réémission de ces titres a été réalisée sur l'exercice précédent. Cependant des recettes non prévues au budget primitif 2024 ont été comptabilisées, ce qui permet la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 890,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	1 890,00 €	0,00 €	0,00 €
R-755 : Débits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-756 : Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	390,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 890,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 890,00 €	0,00 €	1 890,00 €
Total Général		1 890,00 €		1 890,00 €

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Office de tourisme proposée ci-dessus.

Personnel

Recrutements

Chef de projets PVD Cercy-la-Tour / Luzy

N° 2024-BU-107

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche pour le poste de chef(fe) de projets petites villes de demain sur le secteur de Luzy et Cercy-la-Tour aura lieu le vendredi 13 septembre 2024. Pour cette 3^{ème} session, sur 5 candidatures reçues, 3 candidats sont convoqués dont une candidature locale (Larochemillay).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à procéder au recrutement d'un agent suite à la commission d'embauche.

Agent de développement enfance jeunesse et mobilité – Pôle Développement **N° 2024-BU-108**

Monsieur le Président explique que, pour le poste d'agent de développement enfance jeunesse et mobilité, la commission d'embauche du 30 août 2024 a reçu 3 candidats. Un candidat a été retenu par la commission.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un agent suite à la commission d'embauche.

Monsieur le Président explique que le chef de service du service déchets ménagers va être absent pendant quelques semaines ou mois suite à une opération. Il est actuellement en mi-temps thérapeutique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le remplacement du chef de service pendant son absence par un agent apportant une aide administrative.

Permis d'expérimenter

Monsieur le Président explique que le Pays Nivernais Morvan invite à candidater au « Permis d'expérimenter ! », dispositif d'accompagnement sur-mesure et gratuit destiné aux porteuses et porteurs de projets du territoire.

Ce dispositif vise à mettre en œuvre un espace favorable à l'expérimentation et à l'innovation pour tester de nouveaux services à destination de la population sur une durée maximale de deux mois (en continu ou non selon les projets).

Les projets retenus devront permettre de tester de nouveaux services novateurs à la population répondant à un besoin local, afin de favoriser l'attractivité du territoire, le maintien et l'accueil de nouvelles populations.

La date limite de candidature est fixée au 27 septembre 2024.

Location du logement de la maison de santé de Chatillon en Bazois

Monsieur le Président explique que Monsieur Ludovic Taupin occupe le logement de la Maison de santé à Chatillon-en-Bazois depuis décembre 2022, pour une durée initiale de 6 mois. Ce bail a été prolongé ensuite jusqu'au 31 octobre 2023 puis à nouveau jusqu'au 31 août 2024. M. Taupin a été avisé de la fin de son bail le 13 juin 2024.

Après plusieurs tentatives infructueuses de le joindre fin août pour organiser sa sortie du logement, il a repris contact le 5 septembre. A cette occasion, il a fait parvenir une demande de prolongation supplémentaire de son bail.

Il a précisé qu'un dossier était monté avec l'assistance sociale pour une demande de logement social, mais qu'il n'a pas de piste pour le moment.

Un rendez-vous est organisé le vendredi 13 septembre 2024 pour une visite du logement, afin de contrôler son état.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, se prononce défavorablement pour une prolongation de son bail.

Questions diverses

Annuaire des services de la Préfecture

Monsieur le Président explique qu'il a reçu une proposition par les services de la Préfecture d'encart publicitaire pour la CCBLM dans l'annuaire des services.

Le bureau communautaire n'est pas favorable à cet encart publicitaire par la CCBLM.

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 20h20.

La Secrétaire de séance,

Le Président de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan

Marie-Claire RANVIER.

Serge CAILLOT.



CCBLM
11 Pl. Lafayette
58290
Moulins-Engilbert